

Avis général

Utilisation d'un composant en aluminium dans les emballages rigides en PET

Cet Avis Général a pour but d'établir les impacts de la présence d'un composant en aluminium associé à un emballage rigide en PET, sur le recyclage du flux PET. Il concerne à la fois les opercules, les bouchons, les pièces cachées dans le système de diffusion du produit, les bagues utilisées pour résister au gaz comprimé, etc... que l'on peut trouver sur les bouteilles, flacons et autres emballages rigides en PET.

Le COTREP précise que cet avis ne concerne pas :

- les éléments en aluminium présents dans les films et emballages souples en PET, qui ne feront pas l'objet d'un recyclage à l'horizon 2022.
- les encres et les pigments aluminisés qui feront l'objet d'un Avis Général dédié.

En l'état actuel des équipements et techniques de recyclage utilisés et disponibles en Europe, **la présence d'aluminium perturbe significativement le recyclage des emballages en PET.**

Le COTREP déconseille fortement l'utilisation de ce type d'éléments dans les emballages rigides en PET et préconise l'étude d'éléments de substitution qui prennent en compte la compatibilité des matériaux entre eux. Il recommande aux industriels de faciliter la séparation par le consommateur des éléments contenant de l'aluminium du corps de l'emballage, en travaillant notamment sur des opercules avec languette ou encore des opercules mixtes plastique/aluminium impossibles à percer.

COMPORTEMENT AU TRI ET AU RECYCLAGE

Bien que certains éléments en aluminium soient prévus pour être retirés par le consommateur lors de la consommation du produit, il convient d'analyser au cas par cas le risque de retrouver ces éléments ou des morceaux de ces éléments sur l'emballage lorsqu'il arrive en centre de tri et/ou chez le recycleur, et de prendre des mesures pour minimiser ce risque.

Au niveau du centre de tri, la grande majorité des emballages en PET avec un composant en aluminium sera orientée vers les filières de recyclage du PET, et viendra perturber le recyclage de ce dernier.

En fonction des quantités d'aluminium présentes dans l'emballage et des réglages du centre de tri, certains emballages seront orientés vers la filière de recyclage de l'aluminium, où le PET ne sera pas recyclé.

Le tableau ci-dessous présente les impacts des éléments en aluminium chez le régénérateur de PET.

Tableau de synthèse des impacts lors de la régénération

Etapes du recyclage	Impact	Description	Conséquences
 Tri sur emballages		1 élément en aluminium détecté → Jusqu'à 5 emballages PET sans aluminium éjectés	Augmentation des pertes → Pertes matières, augmentation des déchets à traiter
 Prélavage	∅		
 Broyage	∅	Abrasion des couteaux des broyeurs	→ Usure du matériel
 Flottation	∅	Les particules en aluminium ne sont pas éliminées et restent dans le flux PET	Pollution du flux PET
 Lavage	∅		
 Tri sur paillettes <i>(optionnel)</i>		1 paillette en aluminium détectée → Jusqu'à 1000 paillettes PET éjectées	Augmentation des pertes → Pertes matières, augmentation des déchets à traiter
 Granulation <i>(optionnelle)</i>  Recyclage		Présence de paillettes d'aluminium : → Obturation des filtres, → Obturation de la filière, → Défauts d'aspects, → Trous...	Perturbation du process : → Augmentation des arrêts machines Défaut de qualité : → Pertes matières, augmentation des déchets à traiter



: Attention

∅ : pas d'impact

→ **Conséquences environnementales et économiques**